



**COMPTE RENDU DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**  
**Jeudi 19mai2016**

*L'an deux mille seize, le dix-neuf mai à 17h, le Bureau Communautaire de la Communauté des Communes du Diois (Drôme) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Die, sous la Présidence de Monsieur Alain Matheron, Président.*

**Date de la convocation du Bureau : 10mai 2016**

Nombre de membres :	<u>Présents</u> : Jean ARAMBURU, Raymond BIGLIA, Isabelle BLAS, Laurent COMBEL, Jean-Paul EYMARD, Daniel FERNANDEZ, Odile LUQUET, Alain MATHERON, Jean Michel REY, Anne ROISEUX, Jean Pierre ROUIT, Olivier TOURENG
En exercice : 22	
Présents : 12	<u>Excusés</u> : Philippe LEEUWENBERG, Céline REYNAUD, Hervé REYNAUD, Eric VANONI, Bernard BUIS, Jacques SAUVAN, Claude GUILLAUME, Gilbert TREMOLET, Bernard FEUILTAINE, Angelo VIVENZIO.
Votants : 12	<u>Secrétaire de séance</u> : Isabelle BLAS
	<u>Egalement présents</u> : Olivier FORTIN, Céline BELBEOC'H.

Le quorum est atteint.

Le compte rendu du 10/03/2016 est approuvé sans réserve.

Le secrétaire de séance est IBlas.

Sont présentées et délibérées les questions portées à l'ordre du jour :

**A. DECISIONS**

- Déchets : traitement des ordures ménagères de Lus La Croix Haute, avenant n°5 à la convention avec la Communauté de Communes du Haut-Buëch.
- Déchets : avenant à la convention avec Ecotextile.
- Santé : mandat spécial du Président.
- ZA de Die : avenant n°1 au marché de travaux 2015-03: prix nouveaux, délais.

**B. INFORMATION - DEBATS**

- Finances : débat préparatoire au pacte fiscal et financier.

**A. DECISIONS**

**1. Déchets : traitement des ordures ménagères de Lus La Croix Haute, avenant n°5 à la convention avec la Communauté de Communes du Haut-Buëch.**

Le vice-président en charge des Déchets (Jean Pierre Rouit) expose :

Par convention en date du 21 septembre 2011, la Communauté de Communes du Haut-Buëch assure la collecte et le traitement des ordures ménagères sur Lus La Croix-Haute. Comme chaque année, il vous sera proposé de modifier par avenant, 2 articles de cette convention comme suit :

L'article 6 :

« Pour l'année 2016, la participation financière de la Communauté des Communes du Diois sera calculée de la manière suivante :

- d'un coût service pour le ramassage des ordures ménagères qui s'élèvera, pour 2016, à 27902,40€.
- d'un coût d'enfouissement à Sorbier, établi en multipliant le tonnage de déchets collectés (conforme aux tickets de pesée) par le tarif de 101,58€ appliqué par PAPREC RESEAU, soit pour une estimation de 160 tonnes collectées l'an passé, 16252,80€ pour 2016. »

L'article 9 :

AIX-EN-DIOIS  
ARNAYON  
AUCELON  
BARNAVE  
BARSAC  
BEAUMONT EN DIOIS  
BEAURIERES  
BELLEGARDE EN DIOIS  
BOULC  
BRETTE  
CHALANCON  
CHAMALOC  
CHARENS  
CHATILLON-EN-DIOIS  
DIE  
ESTABLET  
GLANDAGE  
GUMIANE  
JONCHERES  
LA BATIE DES FONTS  
LA MOTTE-CHALANCON  
LAVAL D'AIX  
LES PRES  
LESCHIES EN DIOIS  
LUC-EN-DIOIS  
LUS LA CROIX HAUTE  
MARIGNAC  
MENGLON  
MISCON  
MOLIERES-GLANDAZ  
MONTLAUR EN DIOIS  
MONTMAUR EN DIOIS  
PENNES LE SEC  
PONET- ST AUBAN  
PONTAIX  
POYOLS  
PRADELLE  
RECOUBEAU-JANSAC  
ROCHEFOURCHAT  
ROMEYER  
ROTTIER  
SAINT-ROMAN  
ST ANDEOL EN QUINT  
ST DIZIER-EN-DIOIS  
ST JULIEN EN QUINT  
ST NAZAIRE LE DESERT  
STE CROIX  
TRESCHENU-CREYERS  
VACHERES EN QUINT  
VAL MARAVEL  
VALDROME  
VOLVENT



aux Sources de la Drôme  
Communauté des Communes du Diois

« La durée de la présente est fixée jusqu'au 31 décembre 2016, renouvelable au-delà par reconduction expresse, pour une période d'un an sauf dénonciation. » Le reste est inchangé. Il vous sera proposé de valider l'avenant n°5 à la convention du 21 septembre 2011, avec la Communauté de Communes du Haut-Buëch et d'autoriser le Président à le signer.

**Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **approuve l'avenant n°5 à la convention du 21 septembre 2011, avec la Communauté de Communes du Haut Buëch,**
- **autorise le Président à le signer,**
- **charge le Président de toutes les formalités nécessaires à l'application de cette décision.**

*Reçu en Préfecture le  
Publié et notifié le*

-----  
Pa de remarque.

**2. Déchets : avenant à la convention avec Ecotextile.**

Le vice-président en charge des Déchets (Jean Pierre Rouit) expose :

Par convention en date du 17 juin 2010, ECOTEXTILE SAS assure gratuitement la collecte et le traitement des textiles usagés pour 4 bornes d'apport volontaire situées à Die.

Après concertation avec l'ensemble des associations locales qui collectent et réemploient les textiles, nous sommes convenus de réorganiser les points de collecte et de communiquer davantage pour collecter plus de textiles et les valoriser le plus localement possible.

Après concertation avec les communes concernées, la société ECOTEXTILE a donné son accord pour modifier la convention qui nous lie dans les termes suivants :

« Le nombre de point d'apport volontaire destiné à la collecte des textiles usagés est étendu à deux (2) emplacements supplémentaires aux adresses suivantes à raison d'une borne pour chaque point :

- Châtillon en Diois, PAV Gare,
- Luc en Diois, PAV déchetterie .

Par ailleurs, deux points d'apport volontaire de Die sont remplacés par trois nouveaux points :

- Les 2 bornes situées sur le parking « Gamm vert » sont déplacées pour l'une sur le PAV Meyrosse et pour l'autre sur le PAV « Allée de la Belle Justine » à l'entrée ouest de Die. La borne située quartier du Perrier à Die est déplacée sur le PAV « contrôle technique » à l'entrée est de Die. Avec la borne située en déchetterie de Die, le nombre de PAV et de bornes est désormais de 6 (Six). »

Il vous est proposé de valider l'avenant à la convention en date du 17 juin 2010 avec ECOTEXTILE SAS, qui prend acte de ces nouveaux points de collecte et prolonge ladite convention de 3 ans et d'autoriser le Président à le signer.

**Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **approuve l'avenant n°5 à la convention du 17 juin 2010, avec Ecotextile SAS,**
- **autorise le Président à le signer,**

AIX-EN-DIOIS  
ARNAYON  
AUCELON  
BARNAVE  
BARSAC  
BEAUMONT EN DIOIS  
BEAURIERES  
BELLEGARDE EN DIOIS  
BOULC  
BRETTE  
CHALANCON  
CHAMALOC  
CHARENS  
CHATILLON-EN-DIOIS  
DIE  
ESTABLET  
GLANDAGE  
GUMIANE  
JONCHERES  
LA BATIE DES FONTS  
LA MOTTE-CHALANCON  
LAVAL D'AIX  
LES PRES  
LESCHIES EN DIOIS  
LUC-EN-DIOIS  
LUS LA CROIX HAUTE  
MARGINAC  
MENGLON  
MISCON  
MOLIERES-GLANDAZ  
MONTLAUR EN DIOIS  
MONTMAUR EN DIOIS  
PENNES LE SEC  
PONET- ST AUBAN  
PONTAIX  
POYOLS  
PRADELLE  
RECOUBEAU-JANSAC  
ROCHEFOURCHAT  
ROMEYER  
ROTTIER  
SAINT-ROMAN  
ST ANDEOL EN QUINT  
ST DIZIER-EN-DIOIS  
ST JULIEN EN QUINT  
ST NAZAIRE LE DESERT  
STE CROIX  
TRESCHENU-CREYERS  
VACHERES EN QUINT  
VAL MARAVEL  
VALDROME  
VOLVENT

- **charge le Président de toutes les formalités nécessaires à l'application de cette décision.**

*Reçu en Préfecture le  
Publié et notifié le*

-----  
OLuquet demande comment sont estimées les tonnes collectables. AMatheron répond qu'il existe des ratios nationaux (de kg/hbt). JMRey demande des précisions quant à la nature des vêtements à mettre dans les bornes de la Croix Rouge. Les vêtements et chaussures en bon état peuvent être apportés directement aux associations caritatives (Secours Populaire ou Croix Rouge) ; tout le reste peut être déposé dans les conteneurs. JPRouit ajoute qu'Ecotextile organise gratuitement la collecte et structure la filière de tri et réusage. OFortin précise que c'est Ecotextile qui définit les communes prioritaires en fonction du volume en jeu et de l'éloignement de la collecte.

### **3. Santé : mandat spécial du Président.**

Le vice-président (Olivier Toureng) en charge du Personnel expose :

Il est rappelé au Bureau que la notion de mandat spécial s'applique uniquement aux missions accomplies dans l'intérêt de la collectivité par un membre du conseil et correspondant à une opération déterminée de façon précise quant à son objet et limitée dans sa durée.

En application de l'article L2123-18 du CGCT, le mandat spécial doit être confié à l'élu par une délibération et ouvre droit au remboursement des frais exposés (séjour, transport...) par l'élu concerné dans les conditions fixées à l'article R2123-22-1 du CGCT.

Dans le cadre du renouvellement de l'autorisation de fonctionnement de la maternité, le Président a dû rencontrer Madame la Ministre des Affaires Sociales et de la Santé, Marisol Touraine, à Paris le 25 avril 2016. Pour permettre le remboursement des frais engagés à cette occasion, il est proposé de confier un mandat spécial à Alain MATHERON.

#### **Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **décide de confier un mandat spécial à Alain Matheron dans le cadre de la rencontre avec la Ministre de la Santé,**
- **précise que les frais susvisés feront l'objet d'un remboursement forfaitaire dans la limite du montant des indemnités de mission alloués aux agents de l'Etat et sur présentation d'un état de frais,**
- **dit que les crédits sont inscrits au budget,**
- **charge le Président de toutes les formalités nécessaires à l'application de cette décision.**

*Reçu en Préfecture le  
Publié et notifié le*

-----  
Pas de remarque.

#### **4. ZA de Die : avenant n°1 au marché de travaux 2015-03: prix nouveaux, délais.**

Le vice-président en charge des zones d'activités (Olivier Tourenge) expose :

Dans le cadre des travaux sur la zone d'activités de Die et des marchés visés en objet, il est nécessaire d'établir des prix nouveaux (pour toute modification des caractéristiques fonctionnelles et/ou des dispositions techniques des ouvrages) ou de revoir les délais d'exécution.

#### **Pour le lot n° 1 : VRD avec le groupement d'entreprise Liotard TP/Eiffage Notifié le 09 juin 2015**

Prix nouveau provisoire : un prix nouveau provisoire a été arrêté par le maître d'œuvre après consultation de l'entrepreneur, notifié par l'ordre de service n°5 du 15 décembre 2015

- Prix numéro 1100 : débroussaillage et curage du fossé SUD : 2980 €HT

Prix nouveaux fixés directement par voie d'avenant : ils concernent :

- grave ciment pour protection des fourreaux et fibres optiques existantes, y compris le dégagement manuel de la fibre optique : 21,50 €HT/ml

(Quantitatif estimatif pour information : 46 ml, soit 989,00 €HT)

- grave ciment pour dalle de répartition contre les cadres affleurant la chaussée, y compris terrassement, réglage et compactage : 135,00 €HT/m<sup>3</sup>

(Quantitatif estimatif : 8,40 m<sup>3</sup>, soit 1 134,00 €HT)

- regard avec tampon et avaloir type T en fonte, fourniture et pose associées aux bordures sur la RD 543 : 435,00 €HT/unité (1 unité)
- bétonnage, remplissage entre la bordure et l'enrobé de la RD 543 : 7.50 €HT/ml (quantitatif : 107 ml soit 802,50 €HT)
- grillage simple torsion HT 1,20 m + rondins bois diam 120 autoclaves pour clôtures vers bassins d'eau pluviale : 31,00 €HT/ML (quantitatif : 170 ml 5270 €HT)
- portail pour accès bassin de rétention des eaux pluviales HT 1,20m, largeur 4m, deux vantaux, serrure, sans longrines : 1 580,00 €HT/U (1 unité)

Délais : lors de l'exécution des travaux, le chantier a été interrompu à de nombreuses reprises en raison des conditions climatiques hivernales, aucunement préjudiciables à l'entreprise. La réalisation tardive des enrobés ne pénalisant pas la commercialisation et les besoins en général du maître d'ouvrage, la décision a été prise de retarder leur en mise en œuvre. Pour optimiser les conditions de pose, gage de bonne qualité et durabilité, ils ont donc été décalés au mois d'avril (météo plus favorable). Au regard des délais prescrits dans le contrat initial, il convient de prolonger le délai d'exécution de 3,5 mois.

Il convient donc :

- de rendre définitifs les prix nouveaux provisoires arrêtés par ordre de service et de fixer directement les autres, par voie d'avenant.
- de prolonger de 3,5 mois le délai initial d'exécution des travaux du lot n°1 VRD

#### **Pour le lot n°2 : Eclairage Public avec la société BESSAT ELECTRICITE, notifié le 09 juin 2015**

Prix nouveaux provisoires : des prix nouveaux provisoires furent arrêtés par le maître d'œuvre après consultation de l'entrepreneur, notifiés par l'ordre de service n°6 du 25 janvier 2016.

- prix numéro 401 pour : thermo laquage RAL : 295,00 €HT/unité (quantitatif : 18 unités soit : 5 310 €HT)
- prix numéro 402 pour : - valeur pour distribution en monophasé : - 600 €HT



Il convient donc de rendre définitifs par voie d'avenant, les prix nouveaux provisoires arrêtés par ordre de service.

**Pour le lot n°3 : Espaces verts avec la société VALENTE « l'esprit au vert », notifié le 30 juillet 2015**

Prix nouveau provisoire : 7d pour portail 6 ml 7250 €HT (prix forfaitaire provisoire émis par l'OS 7 du 18 février 2016 en lieu et place du prix n°7c prévu au marché, portail de 4 ml, 5 104.00 ml)

Délais : lors de l'exécution des travaux, suite à l'avancement des travaux du lot n°1 développé plus haut, au regard des délais prescrits dans le contrat initial, il convient d'allonger le délai d'exécution de 2 mois.

Il convient donc :

- de rendre définitif par voie d'avenant, le prix nouveau provisoire arrêté par ordre de service.
- de prolonger de 2 mois le délai initial d'exécution des travaux du lot n°3 Espaces Verts

**Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**Pour le lot n° 1 : VRD avec le groupement d'entreprise Liotard TP/Eiffage :**

- décide de rendre définitif par voie d'avenant, le prix nouveau provisoire arrêté par ordre de service.
- de prolonger de 2 mois le délai initial d'exécution des travaux du lot n°3 Espaces Verts

**Pour le lot n°2 : Eclairage Public avec la société BESSAT ELECTRICITE :**

- décide de rendre définitifs par voie d'avenant, les prix nouveaux provisoires arrêtés par ordre de service.

**Pour le lot n°3 : Espaces verts avec la société VALENTE « l'esprit au vert » :**

- décide de rendre définitif par voie d'avenant, le prix nouveau provisoire arrêté par ordre de service.
- de prolonger de 2 mois le délai initial d'exécution des travaux du lot n°3 Espaces Verts
- autorise le Président à signer les avenants correspondants
- charge le Président de toutes les formalités nécessaires à l'application de cette décision.

*Reçu en Préfecture le  
Publié et notifié le*

OTourreng informe que ces avenants permettent des économies substantielles et de correspondre avec les réalités du terrain. Il rappelle que l'opération, initialement estimée par le maître d'œuvre à 1200K€, s'est chiffrée à 850K€ à l'issue de la consultation pour arriver à environ 790K€ tout en permettant de faire de nouvelles choses. A ce titre, il tient à remercier les services et notamment PALbert et RMaruéjouis qui suivent ces dossiers très précisément.

AIX-EN-DIOIS  
ARNAYON  
AUCELON  
BARNAVE  
BARSAC  
BEAUMONT EN DIOIS  
BEAURIERES  
BELLEGARDE EN DIOIS  
BOULC  
BRETTE  
CHALANCON  
CHAMALOC  
CHARENS  
CHATILLON-EN-DIOIS  
DIE  
ESTABLET  
GLANDAGE  
GUMIANE  
JONCHERES  
LA BATIE DES FONTS  
LA MOTTE-CHALANCON  
LAVAL D'AIX  
LES PRES  
LESCHIES EN DIOIS  
LUC-EN-DIOIS  
LUS LA CROIX HAUTE  
MARNIGNAC  
MENGLON  
MISCON  
MOLIERES-GLANDAZ  
MONTLAUR EN DIOIS  
MONTMAUR EN DIOIS  
PENNES LE SEC  
PONET- ST AUBAN  
PONTAIX  
POYOLS  
PRADELLE  
RECOUBEAU-JANSAC  
ROCHEFOURCHAT  
ROMEYER  
ROTTIER  
SAINT-ROMAN  
ST ANDEOL EN QUINT  
ST DIZIER-EN-DIOIS  
ST JULIEN EN QUINT  
ST NAZAIRE LE DESERT  
STE CROIX  
TRESCHENU-CREYERS  
VACHERES EN QUINT  
VAL MARAVEL  
VALDROME  
VOLVENT

## B. INFORMATION - DEBATS

### 5. Finances : débat préparatoire au pacte fiscal et financier.

AMatheron rappelle qu'il a souhaité mener les débats du pacte fiscal et financier au sein du Bureau parce qu'il le considère comme une assemblée représentative d'un point de vue géographique. Il rappelle que la commission finances a initié et suivi le travail de KPMG sur le diagnostic. Il conçoit que ce travail est dense et complexe à appréhender. Il insiste pour dire que les solutions sont à trouver collectivement et qu'elles seront nécessairement multiples, applicables sur du court et moyen termes. C'est pourquoi, il compte sur l'implication de tous.

Il propose que cette première séance permette de partager le diagnostic, avant de s'accorder sur les remèdes et invite chacun à s'exprimer, en toute liberté, sur :

- Ce qu'il a retenu du diagnostic,
- Ce qu'il a retenu des solutions,
- Ce qui n'a pas été compris.

L'objectif est de partager l'état des lieux, les pistes de solutions afin d'avoir le même niveau de connaissance et de compréhension des mécanismes.

CBelbeoc'h reprend une approche synthétique du diagnostic communal et de la prospective intercommunale (**voir note jointe**).

Le tour de table est synthétisé en annexe.

JAramburu s'interroge sur les dépenses à supprimer mais reconnaît la nécessaire augmentation fiscale. Il ne souhaite pas « détruire » le service public. Il travaillerait davantage sur une meilleure priorisation des investissements.

JMRey retient que la situation est due à une baisse des recettes. Il préconise de revoir les investissements prévus, d'augmenter légèrement la fiscalité pour rétablir l'équilibre. Il conçoit que la marge de manœuvre sur la réduction des charges d'exploitation est plus réduite.

IBlas a besoin de revenir sur la notion de pacte financier qui reste floue pour elle. Elle ne retrouve pas le lien entre l'analyse des communes et celle de l'intercommunalité. Elle s'interroge sur les critères de catégorisation des communes. Pour elle, il ne faudrait pas adopter tout de suite des solutions mais prendre le temps d'étudier tous les leviers possibles. Elle reconnaît ne pas faire partie des experts mais pressent que c'est toute l'économie du territoire qui est concernée.

OLuquet s'interroge également sur la notion de pacte. Elle estime ne pas pouvoir échapper à une augmentation d'impôts. Mais elle croit en la recherche d'autres solutions pour trouver plus de moyens financiers.

ARoiseux s'inquiète des conclusions de l'étude, des nouvelles compétences à prendre et des 160K€ d'économies de charges générales à trouver d'ici 2020. Si les investissements sont réduits, elle craint les répercussions économiques sur les entreprises dioises qui vivent aussi des commandes publiques. Elle juge que le reversement intégral du FPIC à l'intercommunalité sera plus efficace qu'une augmentation d'impôts intercommunale et communale.

LCombel a contacté M.Gattegno. Ce dernier interviendra, cet été, au conseil municipal pour présenter des pistes de solutions financières pour la commune. Selon lui, deux leviers sont mobilisables : la fiscalité et la masse salariale. Il ajoute que la Trésorerie de Rémuzat remet également en cause cette étude. Il estime que cela devient gênant au niveau des contribuables et qu'il faut des éléments pour « déconstruire » cet a priori.

JPEymard précise que la perceptrice de Die lui a indiqué que tous les chiffres de sa commune étaient faux. Il a besoin d'explications plus précises.

OTourenng indique que le diagnostic de KPMG sur Boulc a identifié des dettes qui sont en réalité des cautions (comme pour Beaumont en Diois). Cela dit, ça ne remet pas en cause le travail de KPMG qui a contextualisé les évolutions législatives de l'intercommunalité. Pour lui, l'étude de KPMG est bien autre chose qu'une simple caractérisation des communes, elle offre une bonne analyse de la dynamique fiscale et une prospective.

AMatheron rappelle que les données utilisées sont celles disponibles sur le site des collectivités. RBiglia ajoute que l'analyse n'est que le budget général et n'intègre pas les budgets annexes.

Pour OTourenng, la question de l'investissement se pose après avoir résolu le déficit de fonctionnement. Il ajoute que l'excédent de fonctionnement n'est que de 22K€ en 2015 et qu'il est prévu à -100K€, en 2016.

JPRouit espère que si le budget OM parvient à réaliser des économies (notamment sur le SYTRAD), il serait possible de baisser la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères. Une augmentation de la fiscalité intercommunale sur les 4 taxes serait alors moins impactante pour les contribuables.

Pour RBiglia, il conviendrait aussi de mieux affecter les coûts réels aux différents services (par ex : affecter une partie du service administratif au budget OM).

AMatheron revient sur la notion de pacte. Il considère que les communes et l'intercommunalité « sont dans le même bateau » et que les décisions doivent être prises ensemble en concertation.

OLuquet espère que les nouvelles compétences seront accompagnées de recettes. OFortin répond que certaines sont prévues comme la taxe pour financer la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), mais qu'elle reste une taxe supplémentaire sur le contribuable (et non le transfert d'une recette existante).

AMatheron rappelle que le déficit est consécutif de la baisse des dotations et du FPIC et qu'il n'y a pas de dérapage de gestion. Sur les investissements, il précise que les projets peuvent être priorités mais ils répondent tous à un besoin : le pôle enfance assure sur Die davantage de places ou encore la fibre n'aurait pas été possible sans l'engagement avec ADN. L'accessibilité des locaux administratifs peut être retardée mais elle répond à une obligation réglementaire. Pour ARoiseux, la fibre permettra de développer le télétravail et fera venir de nouveaux actifs. AMatheron est convaincu qu'il faudrait bien mettre tous ces projets sur la table et faire des choix assumés ensemble. La notion de pacte qu'il défend est l'inverse des pratiques du Département ou de la Région qui suppriment leurs aides sans concertation.

Pour LCombel, les arbitrages d'aménagement de la fibre vont être très difficiles à faire. OFortin rappelle qu'avant d'arbitrer les investissements, il faut pouvoir retrouver des marges de manœuvre. Sans cela, les investissements ne seront pas réalisables.

A titre d'illustration, OTourenng indique que sa commune dégage un excédent de fonctionnement de 50K€, comparativement au 22K€ de la CCD. Pour LCombel, c'est un travail sur les impôts et la masse salariale qui permettront de retrouver un excédent.

AMatheron ajoute que la difficulté de l'exercice est d'avoir une vision globale. Il invite chacun à lire le rapport d'activités qui illustre l'ensemble des actions menées par l'intercommunalité. Ce document en cours de finalisation sera communiqué très prochainement.

RBiglia précise que seule la transparence totale notamment de l'analytique permettra d'avancer avec les communes.

#### Sur les pistes de solutions :

- FPIC : dérogatoire et décision unanime du Conseil communautaire
- Mutualisation : Service d'Instruction Mutualisé, Eaux et l'Assainissement avec un financement de l'Agence de l'Eau. IBlas rappelle que la commission planification avait proposé de mettre en place une cotisation communale pour toutes les communes (même celles non concernées par le service d'instruction). OFortin précise que ce principe est intéressant et rejoint l'idée de la transparence avec la valorisation des coûts. Pour OTourenng, le principe est intéressant notamment sur la prise en charge de la préparation du transfert l'eau et l'assainissement ; il plus difficile à appliquer sur la planification.
- Fiscalité : abattement / taux. Pour OTourenng, il est nécessaire aussi de travailler à la révision des bases.
- Fiscalité Professionnelle Unique : toute la fiscalité professionnelle perçue par les communes sera perçue par l'intercommunalité. En contrepartie, celle-ci reverse une allocation de compensation fixe aux communes (produits fiscaux – charges transférées). La CCD bénéficie de la dynamique économique du territoire.
- Fiscalité Professionnelle de Zone : Il convient de vérifier les modalités d'application de cette taxe.
- Réduction de la masse salariale : la réflexion actuelle est d'envisager la réattribution de nouvelles missions aux agents présents (eaux et assainissement, planification...) qui pourrait être financées par la mutualisation.
- Réduction des dépenses d'exploitation : les services sont en train de revoir leur budget prévisionnel. Il s'avère que la marge d'économies reste réduite. AMatheron souhaiterait pouvoir comparer nos coûts à des collectivités de même taille. Pour OTourenng, la difficulté est de tenir ces économies dans le temps. OFortin indique par ailleurs que certaines dépenses qui pourraient être supprimées sont financées à 80% ; ce qui atténue l'économie réelle d'autant.

AMatheron regrette l'absence des élus de la ville de Die, de Luc en Diois et de Châtillon en Diois. Il indique que le prochain Bureau de juin réfléchira aux moyens de rétablir l'équilibre dès aujourd'hui à partir des pistes d'économies travaillées par les services.

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 19h10.

**Les prochains bureaux auront lieu le 9 juin 2016 à 16h à l'ESAT de Recoubeau  
et le 30 juin à 17h30 à la CCD à Die**

Fait à Die, le  
Alain Matheron,  
Président